



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures de prévention et d'accompagnement de la dénutrition

Question écrite n° 18404

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la prise en charge de la dénutrition en hôpital et en Ehpad. Avec plus de deux millions de personnes en situation de dénutrition, cette maladie constitue un problème de santé publique majeur. Les personnes âgées sont particulièrement touchées par cette problématique. Malgré l'affirmation dans la stratégie nationale de santé 2018-2022 selon laquelle « la prévention et l'accompagnement de la dénutrition et des troubles du comportement alimentaire doivent également être une priorité », les progrès réalisés demeurent insuffisants. En effet, les statistiques révèlent une réalité troublante : près d'un tiers des personnes hospitalisées souffrent de dénutrition. Parmi les personnes âgées de plus de 70 ans vivant seules, un quart sont confrontées à cette maladie silencieuse. Le constat est encore plus inquiétant lorsqu'on sait que la moitié des personnes âgées hospitalisées sont dénutries. Les conséquences de la dénutrition sont dévastatrices. Non seulement elle affaiblit le système immunitaire, exposant ainsi les individus à un risque accru d'infections, mais elle accroît également le risque de chutes, souvent avec des conséquences graves. Dans les cas les plus tragiques, la dénutrition peut même entraîner la mort. Face à cette situation plus que préoccupante, il souhaite connaître les actions que le Gouvernement envisage de mettre en place pour améliorer la prise en charge de la dénutrition en hôpital et en Ehpad.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18404

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4423

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)